

TERMES DE REFERENCES

PARAD - Marché de Fournitures et Travaux

**Pour la construction d'un (1) kiosque d'eau potable
dans la localité de Kawokou à Desprez**

Adresse pour la soumission des offres :

**Bureau OXFAM
3, Pèlerin 2A, Route de Kenscoff
Pétion-Ville, Haïti**

Lieu de rencontre pour la visite du site :

**Annexe Bureau de la Représentation du Gret
(à côté du terrain de football Croix-Desprez),
Bas Nader, rue Bouvreuil, Croix-Desprez**

TERMES DE REFERENCES

Pour la construction d'un (1) kiosque d'eau potable dans la localité de Kawokou au niveau du quartier Desprez

1. Contexte et présentation

Le Gret et OXFAM ont formé un groupement dans le but de mettre leurs savoir-faire complémentaires au service d'une approche d'aménagement et de reconstruction intégrée, mettant en valeur leurs synergies, dans le cadre du Projet d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Desprez (PARAD) dans le but de contribuer au retour des populations déplacées dans leur quartier d'origine. Le projet intervient dans la zone élargie de Desprez, qui comprend les localités de Croix-Desprez, Galilée, Ravine Manjoie et Ti-Savann. Le Gret est chef de file et responsable des volets Planification Urbaine, Aménagement et appui à la Maîtrise d'Ouvrage Communautaire, Animation Sociale et Communautaire, Logement. OXFAM est responsable des volets Eau Potable, Assainissement et Hygiène (EPAH), Gestion des Risques et Désastres (GRD), Développement Economique et de l'intégration de la dimension Genre dans tous les volets du projet.

Le projet Parad est fondé sur une démarche participative, impliquant les communautés (organisations communautaires, acteurs économiques du quartier et habitants) tout au long du processus. Plusieurs rencontres avec des leaders d'organisations de base ont été organisées dans la phase de conception du projet, avec un focus particulier sur les femmes.

Par ailleurs, les institutions publiques, locales et centrales, en charge de l'aménagement et la reconstruction sont des acteurs clés de la démarche. Elles seront impliquées dans le pilotage, le suivi de l'action et la mutualisation des bonnes pratiques. Le MTPPTC, la mairie de Port-au-Prince, le CIAT, l'UCLBP et les ministères et institutions sectoriels ont été informés du montage et ont été mobilisés dès le démarrage du projet. Enfin, le CASEC de la 6^{ème} section communale de Turgeau a été rencontré, pour échanger sur les articulations entre ce projet et les autres actions menées dans la zone.

Dans le cadre du projet Parad, il est prévu d'appuyer les acteurs publics (DINEPA, OREPA-Ouest, DQD/CTE-RMPP) et locaux (Comités d'eau, OCB) dans l'objectif de contribuer à l'amélioration durable de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans la zone élargie de Desprez. La population cible totale est évaluée à 10.000 personnes, répartie en plusieurs localités dont celle de Kawokou n'ayant à ce jour aucun accès à un point d'eau aménagé.

Pour améliorer l'accès à l'eau dans cette localité, le projet envisage de construire un (1) kiosque d'eau potable, lequel va être branché sur le réseau de la DINEPA situé en périphérie de la localité. Ainsi donc, ces termes de références sont lancés en vue de recruter une entreprise de construction pour l'exécution des travaux suivant les normes de la construction, le prototype et les standards exigés par la DINEPA pour les infrastructures en matière d'alimentation en eau potable.

2. Calendrier de l'appel d'offres

#	Phasage des activités	Date limite
1	Lancement de l'appel d'offres	14 décembre 2015
2	Manifestation de votre intérêt pour cette offre	17 décembre 2015
3	Visite du site de l'emplacement du kiosque	18 décembre 2015 à 8h30 AM
4	Réception des offres sous plis fermés	5 janvier 2016
5	Ouverture des offres	5 janvier 2016 à 4h00 PM
6	Évaluation des offres	7 janvier 2016
7	Sélection finale	8 janvier 2016
6	Signature du contrat	11 janvier 2016
7	Démarrage des travaux	12 janvier 2016

3. Objet de la prestation

OXFAM lance ces termes de références pour choisir un contractant préférentiel pour l'exécution des travaux de construction et hydrauliques en vue de la mise en place du kiosque à Kawokou avec et au bénéfice des habitants de la localité.

Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que leurs offres sont complètes et satisfont aux exigences d'OXFAM. Le manque de conformité peut conduire au rejet de toute offre sans explication. Veuillez donc lire le présent document avec attention et répondre à toutes les questions posées.

4. Description des travaux

Les travaux sont décrits de la manière suivante :

- Travaux de préparation du site ;
- Fourniture des matériaux et construction du kiosque ;
- Fouilles pour la pose de canalisation : Exécution des tranchées ;
- Fourniture des accessoires hydrauliques et pose de canalisation ;
- Raccordement sur canalisation existante et le kiosque ;
- Essais d'étanchéité et désinfection ;
- Remise des rapports et des travaux.

5. Spécifications techniques

Voir les plans ou designs (**Annexe 1**) des infrastructures en fonction des spécifications mentionnées à la description et aux spécifications techniques des travaux (*référence : plan type du kiosque préparé par le CTE-RMPP/OREPA-Ouest suivant les normes du référentiel technique de la DINEPA*).

L'ensemble des matériaux qui seront utilisés au cours des travaux devront remplir les conditions établies dans le présent Cahier des Charges et ils devront être approuvés par le superviseur de chantier désigné par OXFAM.

Tout travail effectué avec des matériaux non testés ou non approuvés par le superviseur désigné par OXFAM, pourra être considéré comme défectueux.

LES CONDUITES

- Les conduites, accessoires et matériaux de raccordements devront être inspectés en origine afin de s'assurer qu'ils correspondent aux pièces indiquées sur les plans.
- Les conduites ne devront pas être traînées sur le terrain, mais elles devront être transportées de manière à ne pas entrer en contact avec le sol.
- Les conduites en PE ne doivent pas être assemblés par vissage ou collage. Les systèmes communément utilisés sont résistants à la traction et ils seront assemblés par soudage ou par électrofusion.
- Le regard (chambre) pour vannes et appareillage doit être réalisé en maçonnerie, en élément préfabriqués ou coulés en place, suivant les notes de calculs justificatives remises par le contractant. Il doit être étanche, muni d'une trappe d'accès, de dimensions suffisantes à la pose et la dépose de l'équipement sans être gêné par les équipements en place.
- Les butées doivent être dimensionnées, implantées et contruites en maçonnerie massif dans les conditions et aux endroits appropriés et en conformité avec le référentiel technique de la Dinépa.

LES MATERIAUX ET TRAVAUX

- Les graviers et sables de catégories différentes ou classes granulaires distinctes seront stockés par lots séparés de manière à ce qu'ils ne puissent pas se mélanger. Ceux destinés à la confection du béton devront être purgés de terre, tamisés et lavés.
- L'eau destiné au gâchage des bétons ne doit contenir aucune substance préjudiciable au béton, être exempte de matières organiques.
- Les coffrages doivent être rigides, indéformables, parfaitement étanches. Ils devront être réalisés de telle façon que le décoffrage des piliers, murs et poutres puisse s'effectuer avant celui des radiers et fonds de poutres. Les matériaux doivent être en bois secs. Toute réparation au béton décoffré exige l'accord du Superviseur.
- Le béton doit être composé : de ciment, de sable, de gravier et d'eau. Le tout mélangé mécaniquement à proximité du chantier et amené à la consistance convenable suivant le travail à faire. Le béton qui présentera trop d'irrégularités de surface pourra être démoli et recoulé pour amener le parement au profil indiqué.

CONDITIONS OU CONSIGNES GENERALES

- Pour tous les travaux effectués (mobilisation, démobilisation de matériels et de fournitures) le contractant devra procéder convenablement au nettoyage et à la remise en état des lieux.
- Le contractant ou la firme de construction est la seule responsable de la sécurité des matériaux, des matériels et du personnel mobilisé sur le terrain. Le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du chantier pendant le déroulement des travaux jusqu'à la remise finale des travaux.
- Pour toutes considérations qui ne sont pas évoquées dans ce présent Cahier des Charges en rapport aux spécifications techniques des travaux elles seront traitées selon le guide du référentiel technique de la Dinépa. En conséquence, le contractant doit impérativement prendre connaissance de ce document de base.

6. Visite du site

Une visite du site est organisée le 18 décembre à 8h30. Veuillez envoyer un message de confirmation de votre participation à la visite à l'adresse suivante : jgauthier@oxfam.org.uk

7. Conformité administrative et technique

Le comité d'appel d'offres prendra en compte les aspects suivants dans la phase de sélection de la firme de construction :

- a) Conformité administrative
 - Conformité de l'entreprise au regard de la loi (patente, quitus fiscal).
- b) Conformité technique
 - Qualité des matériels et équipements ;
 - Disponibilité et rapidité dans l'exécution des travaux ;
 - Expériences précédentes dans des travaux du même type ;
 - Expérience à mobiliser la main-d'œuvre locale en respectant l'équité de genre ;
 - Compréhension des termes de références (qualité et pertinence de la note méthodologique).
- c) Évaluation financière
 - Compétitivité de l'offre et bordereau des prix (**Annexe 2**).

8. Conditions de soumission des offres

Les offres des soumissionnaires doivent être adressées au **COMITE D'APPEL OFFRES** et déposées à la réception du Bureau d'OXFAM au plus tard le **5 JANVIER 2016 à 16 H00 au plus tard** à l'adresse suivante :

Bureau OXFAM
#3, Pèlerin 2A, Route de Kenscoff
Pétion-Ville, Haïti
HT 6142

Veuillez noter que les enveloppes **NE DOIVENT PAS** porter de nom ou de marque qui puisse permettre d'identifier l'entreprise ou le contractant. Veuillez mentionner « **APPEL D'OFFRES: Projet de construction d'un kiosque d'eau potable dans la localité Kawokou à Desprez - Réf GRET/OXFAM-PARAD-WASH** » sur l'enveloppe.

Les offres seront fournies en 1 exemplaire original et 3 copies pour faciliter la séance d'évaluation des offres.

9. Avis de non-responsabilité

Le comité d'appel d'offres se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il n'est pas obligé d'accepter l'offre la moins-disante ou toute autre offre. Le comité d'appel d'offres n'est nullement responsable du coût de préparation des offres.

10. Liste des documents à remettre

Voici la liste des documents requis par le comité d'appel d'offres:

- a. Une **offre technique** : comprenant une note méthodologique selon le format proposé :
 - a. compréhension des travaux à réaliser ;
 - b. ajustements ou variantes proposées ;

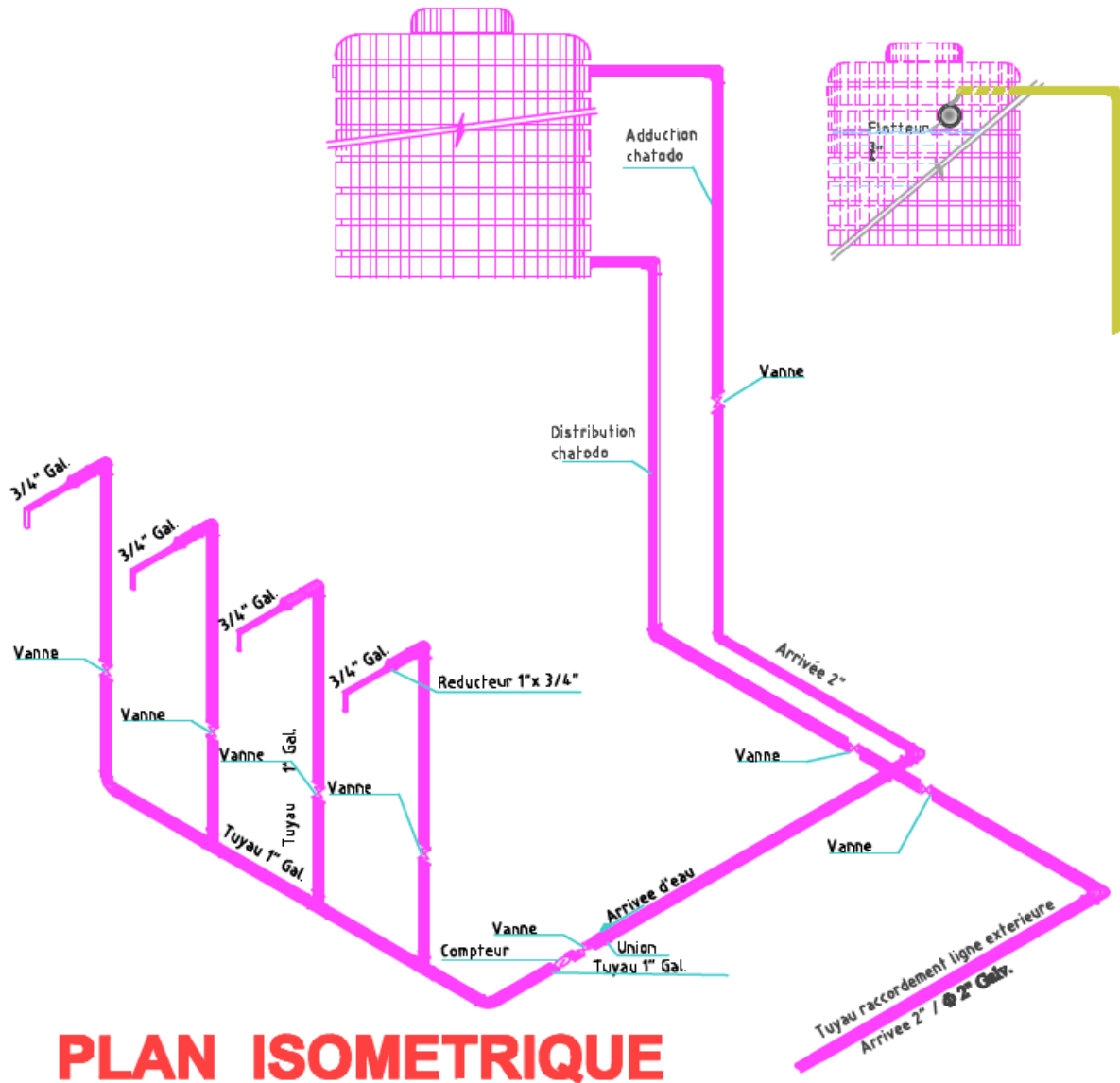
- c. calendrier d'exécution ;
- d. moyens humains et matériels ;
- e. expériences similaires ;
- f. plans du kiosque proposé.

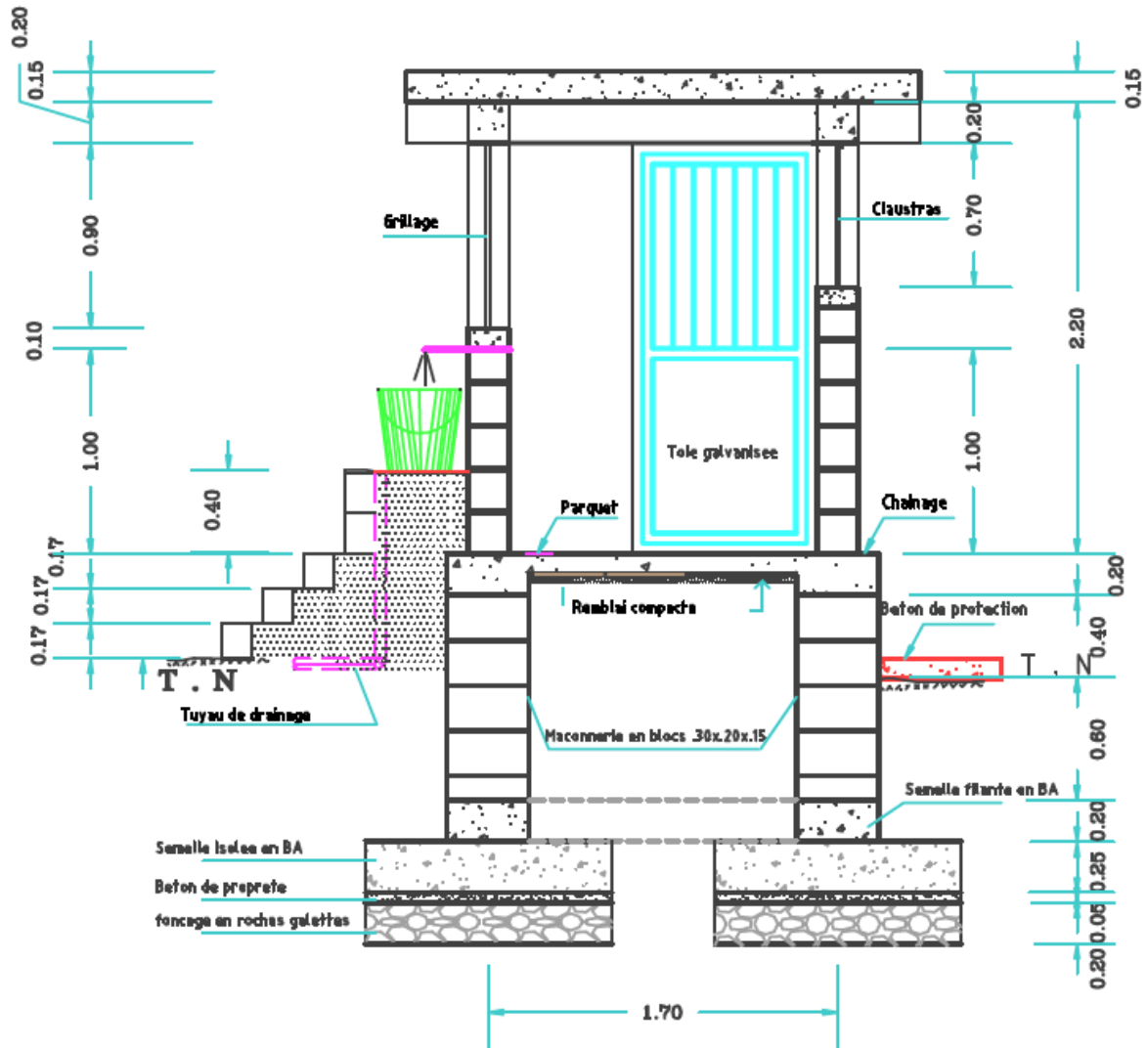
La note méthodologique ne devrait pas excéder **10 pages**.

- b. Une **offre financière** : comprenant les COUTS pour les fournitures, travaux et main-d'œuvre (Remplir les devis proposés dans le DAO), en gourde haïtienne. En cas de variantes proposées par un soumissionnaire, remplir le cadre devis et expliquer les écarts qu'entraînent les variantes dans une annexe. Le soumissionnaire s'engage sur les prix unitaires et c'est sur cette base que les offres seront comparées.
- c. Les **documents administratifs** : Présentation de la firme, patente et quitus fiscal de la firme ou de l'entreprise de construction.

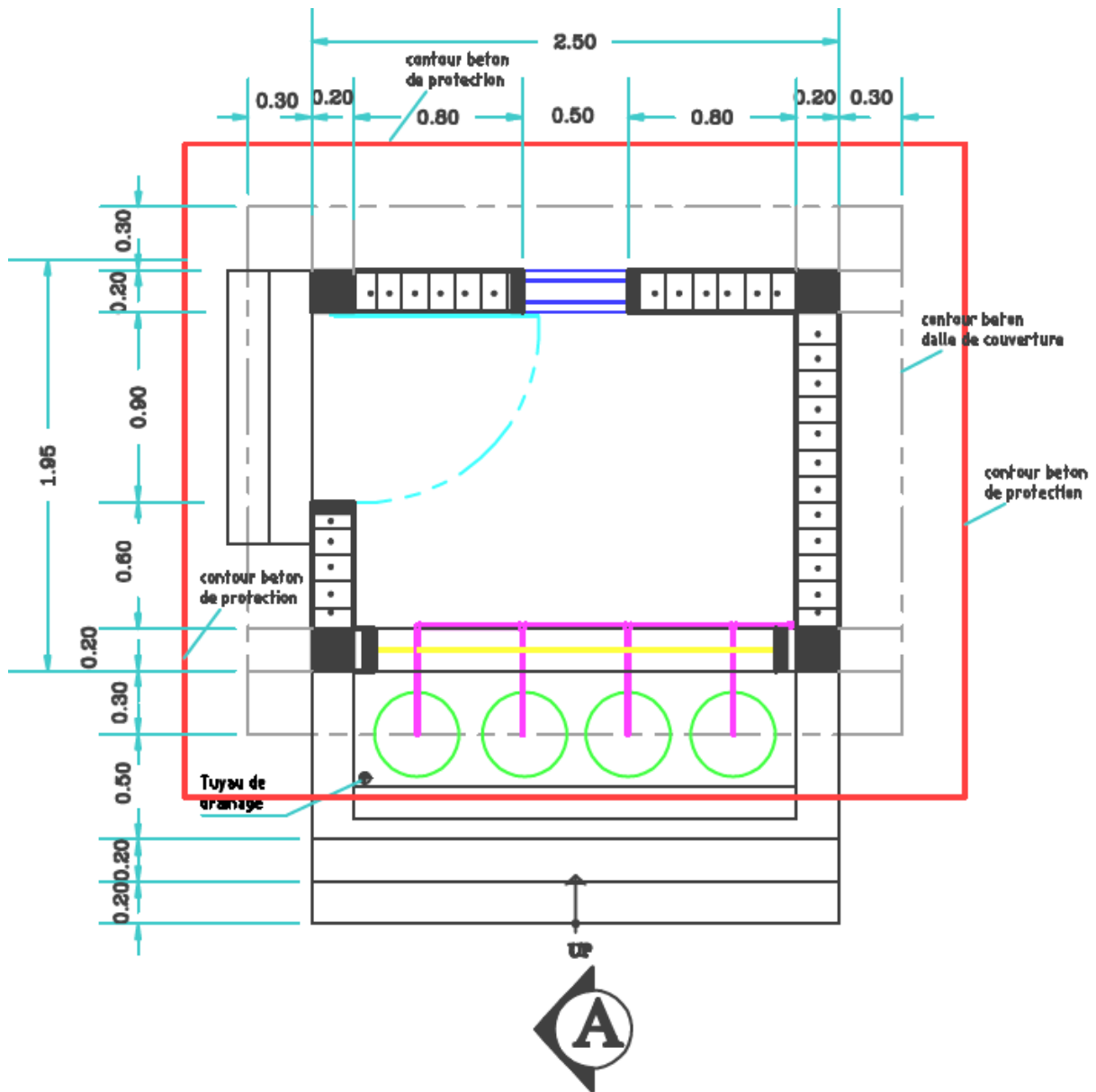
Annexe 1

(Plan type pour la construction du kiosque : modèle du CTE-RMPP/OREPA-Ouest)



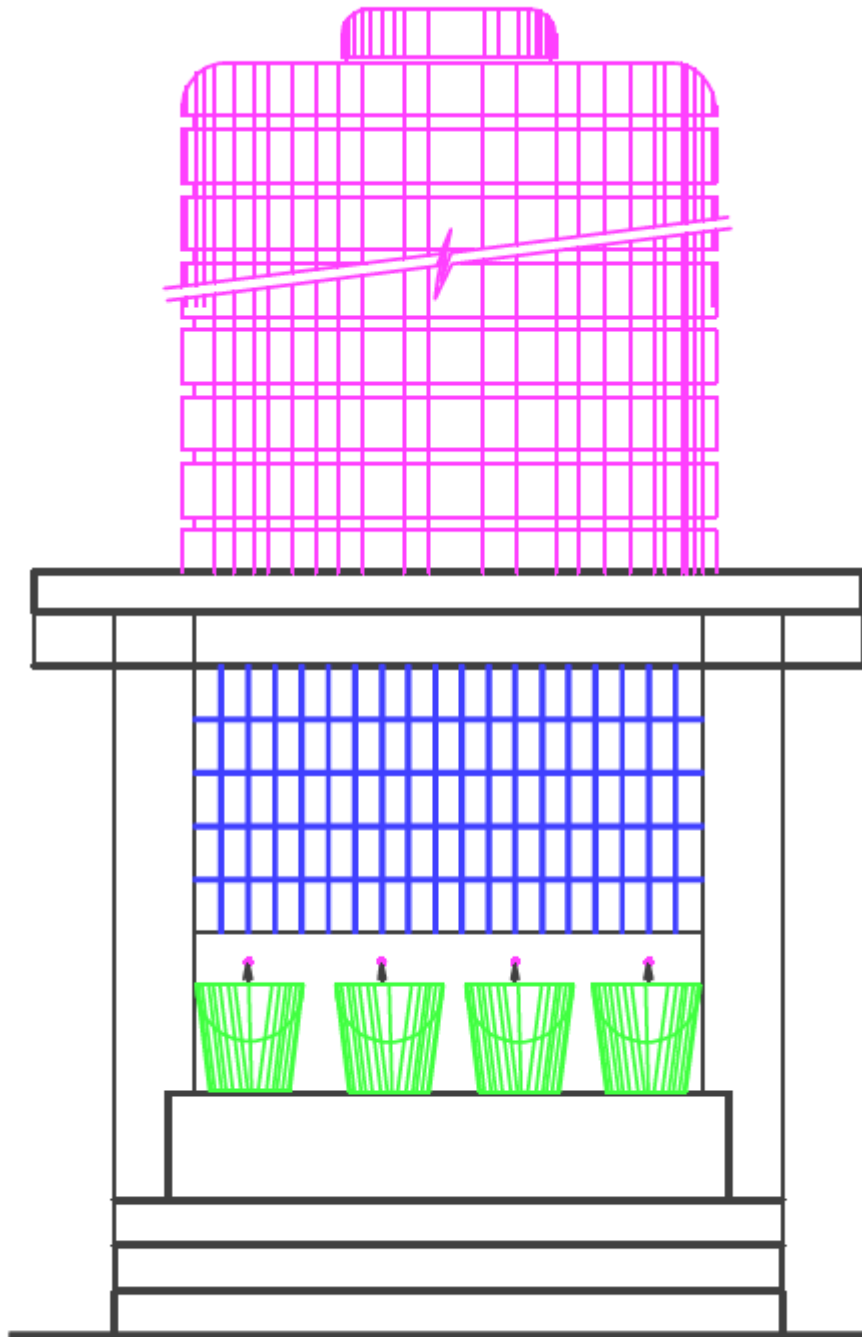


COUPE A-A

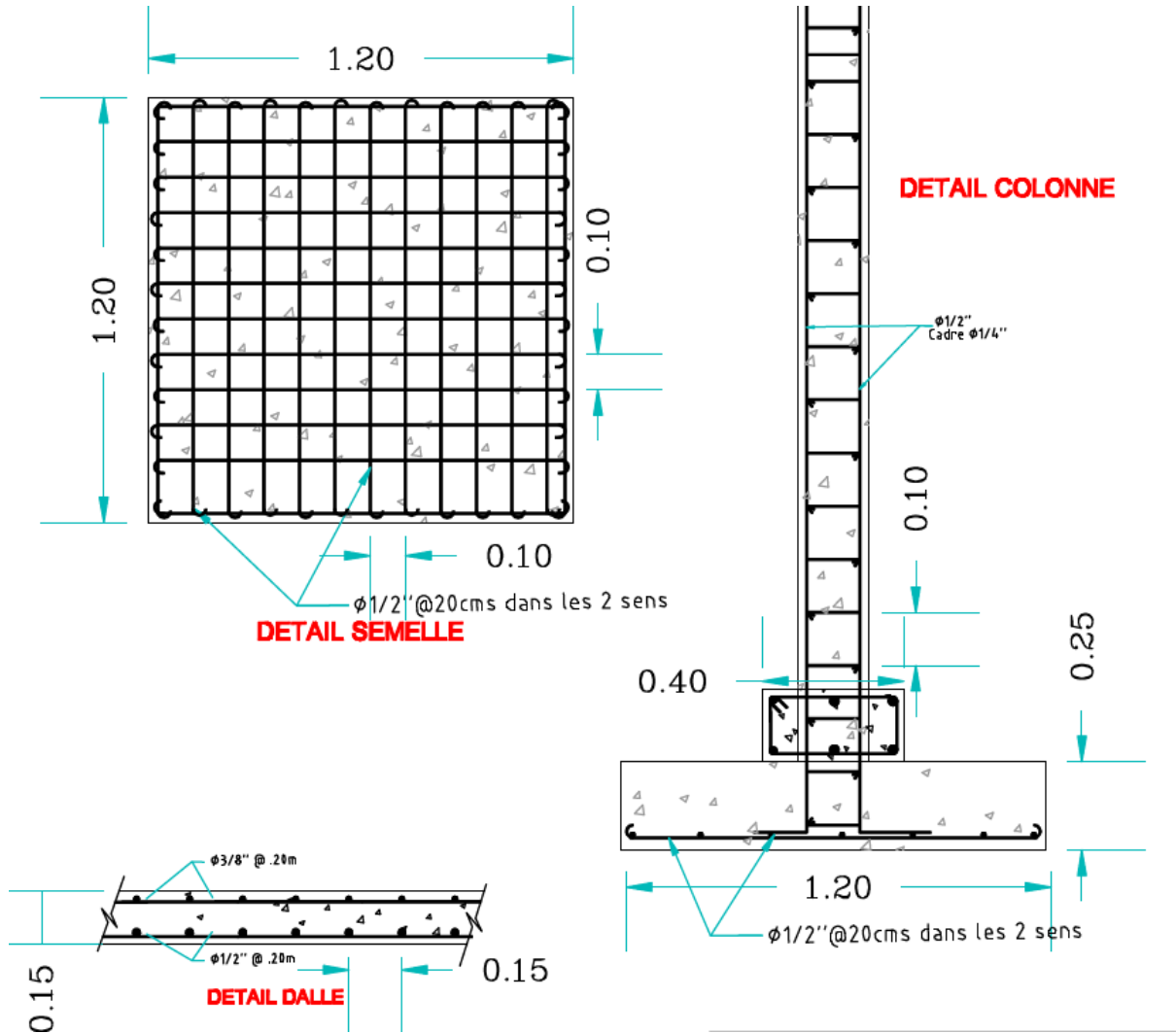


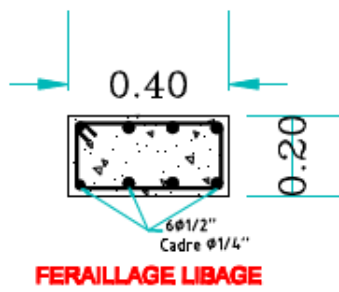
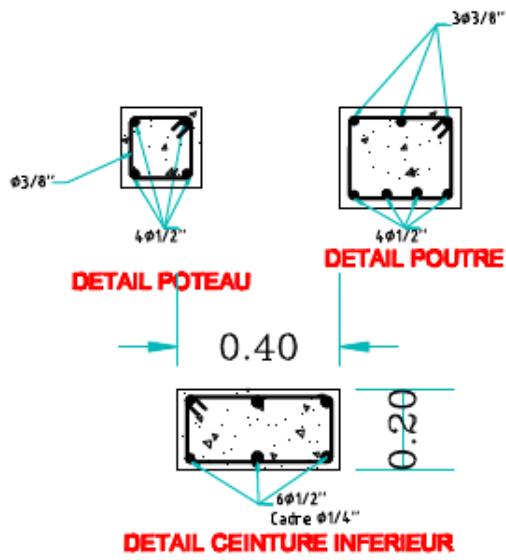
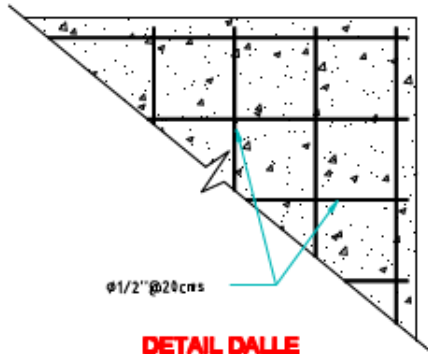
VUE EN PLAN

CHATEAU DE 12 m³



VUE DE FACE





Annexe 2

CADRE DU DEVIS

Les soumissionnaires doivent impérativement remplir les tableaux de devis selon le cadre défini ci-dessous.

Les prix doivent être hors TVA et comprennent la totalité des travaux demandés avec tous les frais correspondants (main-d'œuvre, matériaux et travaux). Aucun frais supplémentaires pour des raisons inhérentes à la fluctuation du marché des fournitures ne pourront être acceptés à compter du choix définitif du contractant ou de l'entreprise.

No	Description des travaux	Unité	Quantité prévue	Prix unit. (HTG)	Prix total (HTG)
	<u>FOURNITURE ET MAIN-D'ŒUVRE</u>				
I.-	Mobilisation et installation	ff	1		
I.1.-	Terrassement	ff	1		
II.-	Implantation et débroussaillage	ff	1		
III.-	Fondations				
III.1.-	Fouille et évacuation hors site des produits de fouilles	m ³	8.77		
III.2.-	Fonçage avec roches galettes, épaisseur : 20 cm	m ²	0.8		
III.3.-	Élévation mur de fondation en maçonnerie de blocs 30 (1.00 x 0.30 m)	m ²	8.64		
IV.-	Remblais				
IV.1.-	Remblayage et compactage parquet et fondation	m ³	2.5		
V.-	Mur d'élévation				
V.1.-	Élévation murs en maçonnerie de blocs 15	m ²	10		
VI.-	Béton				
VI.1.-	Béton de propreté Q150 (5 cm d'épaisseur)	m ³	0.33		
VI.2.-	Béton de parquet Q350 y compris ferrailage, coulage et cirage (15cm d'épaisseur, Φ1/4 esp 30cm)	m ³	0.48		
VI.3.-	Béton armé Q350: semelles isolées, poutres libages poteaux, poutres, chaînages, y compris ferrailage, coffrage, coulage et décoffrage	m ³	3.22		
VI.4.-	Béton armé Q350 : dalles pleines y compris ferrailage, coffrage, coulage et décoffrage (ep. 15cm)	m ³	1.25		
VII.-	Finition				
VII.1.-	Crépissage et enduissage intérieurs et extérieurs y compris lignes et bordures	m ²	44		
VIII.-	Ouvertures				
VIII.1.-	Grillages en barres d'acier (2.10m x 0.85 m) y compris treillis métalliques	u	1		
VIII.2.-	Grillages en barres d'acier (1.50m x 0.65 m) y compris treillis métalliques	u	1		

VIII.3.-	Porte métallique (2m x 1 m)	u	1		
IX.-	Plate-forme				
IX.1.-	Construction de plate-forme en blocs 15 au niveau de la façade pour supporter les seaux d'eau	u	1		
TOTAL PAGE 1					

No	Description des travaux	Unité	Quantité prévue	Prix unit. (HTG)	Prix tot. (HTG)
<u>FOURNITURE ET MAIN-D'OEUVRE (suite)</u>					
X.-	Peinture				
X.1.-	Peinture à huile intérieure et extérieure des murs et plafond sur deux couches	m ²	47		
X.2.-	Porte métallique (2m x 1 m)	u	1		
X.3.-	Grillages en barres d'acier (2.10m x 0.90 m)	u	1		
X.4.-	Grillages en barres d'acier (1.50m x 0.70 m)	u	1		
XI.-	Electricité				
XI.1.-	Installation électrique (lampes, prises et accessoires)	ff	1		
XII.-	Travaux artistiques				
XII.1.-	Peinture publicitaire sur la façade principale du kiosque: « Comité d'Eau-OREPA Ouest/CTE-RMPP-Organisme de Financement »	u	1		
XIII.-	Béton contour fontaine, épaisseur 20 cm y compris, décapage, remblai, coffrage et décoffrage et flottage.	m ²	6.5		
XIV.-	Contour des châteaux d'eau en blocs 15 y compris peinture, échafaudage, etc.	m ²	7		
XV.-	Acquisition du château d'eau et fournitures hydrauliques				
XV.1.-	Château d'eau en fibre de verre de capacité 3200 gallons (12 m ³), y compris transport	u	1		
XV.2.-	Fournitures pour installation du château d'eau	ff	1		
XV.3.-	Installation du château d'eau	u	1		
XVI.-	Compteur et accessoires connexes				
XVI.1.-	DN 25	u	1		
XVI.2.-	Boite de protection compteur	u	1		
TOTAL PAGE 2					
MONTANT TOTAL FOURNITURE ET MAIN-D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU KIOSQUE					

No	Description des travaux	Unité	Quantité prévue	Prix unit. (HTG)	Prix total (HTG)
	<u>POSE DE CANALISATION ET BRANCHEMENT DU KIOSQUE</u>				
A.-	Travaux de mobilisation et de démobilitation de matériels et de fournitures, toutes sujétions, nettoyage et remise en état des lieux	ff	1		
B.-	Conduites et accessoires en PEHD (PN 10)				
B1.-	Canalisation PEHD				
B1.1.-	Canalisation DN 63 mm	ml	200		
B2.-	Robinet vanne et accessoires de pose				
B2.1.-	DN 150 mm	u	1		
B2.2.-	DN 50 mm	u	1		
B3.-	Cap				
B3.1.-	DN 50 mm PE	u	1		
B3.2.-	DN 50 mm PVC	u	1		
B4.-	Té				
B4.1.-	Té à brides DN 150 mm x 50mm	u	2		
B5.-	Manchon				
B5.1.-	DN 150 mm	u	5		
B6.-	Réducteur				
B6.1.-	DN 100mm x 50 mm	u	1		
B7.-	Compteur				
B7.1.-	DN 50 mm	u	1		
B8.-	Clapet anti-retour				
B8.1.-	DN 50 mm				
B9.-	Regard	u	1		
B10.-	Butée	u	10		
TOTAL PAGE 1					

No	Description des travaux	Unité	Quantité prévue	Prix unit. (HTG)	Prix total (HTG)
	POSE DE CANALISATION ET BRANCHEMENT DU KIOSQUE (Suite)				
C.-	Acquisition de matériaux pour le remblaiement de tranchées				
C1.-	Sable pour lit de pose et enrobage de conduite	m ³	26.3		
C2.-	Remblais compacté par couche de 20 cm	m ³	38.9		
D.-	Main d'œuvre				
D1.-	Fouille et évacuation des produits de fouille hors site, (pour DN 50 mm PE: longueur =200m, profondeur = 1.10m, largeur= 0.65m)	m ³	140		
D2.-	Mise en place de sable pour lit de pose et enrobage de conduite	ml	200		
D3.-	Mise en place de remblais compactés par couche de 20 cm	ml	200		
D4.-	Pose de robinet vanne, y compris les accessoires de pose				
D4.1.-	DN 150 mm	u	1		
D4.2.-	DN 50 mm	u	1		
TOTAL PAGE 2					
MONTANT TOTAL POSE DE CANALISATION ET BRANCHEMENT DU KIOSQUE					